Numéro 25
Février 2013

La Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

Dossier
Produire et diffuser des statistiques

Focus
L'UGP, un point de convergence pour les partenaires et acteurs du P3A II
Page 2

Perspective
Projets de jumelage : Ne pas rater le coche
Pages 3

Jumelage
Deux jumelages en cours «Pêche» et «Observatoire agricole»
Pages 08 et 09

Rassembler toutes les énergies pour atteindre les objectifs du P3A II

Mars 2014 est un jalon important pour le P3A II. À cette date en effet, quinze jumelages institutionnels doivent être actifs.

Le rythme de réalisation des actions TAIEX doit être maintenu. Les premières opérations SIGMA se poursuivront durant cette période. Dans des cas particuliers où il ne pourra pas être fait appel aux outils classiques -jumelage ou TAIEX- des actions ponctuelles seront aussi lancées.

Pour réaliser cette «feuille de route», toutes les parties prenantes du P3A doivent apporter leur contribution.

L'UGP du P3A II, renforcée et renouvelée, organise son activité pour aller dans ce sens tout en veillant à maintenir le climat de concertation et de coopération entre tous les partenaires du Programme, en particulier avec les Points Focaux.

Une autre ressource est disponible, il s'agit des experts à court terme intervenant pour des tâches spécifiques : préparation des fiches de jumelage, réalisation d'actions ponctuelles. Le Bureau d'Assistance Technique fournit, à la demande, une liste d'experts, dont les CV sont soumis à la validation du bénéficiaire et des Autorités du Programme.

Cette conjonction des efforts doit pouvoir se vérifier dans toutes les activités du Programme.

Deux des quinze jumelages prévus durant la phase 2 du P3A sont déjà en activité, d'autres sont à différentes phases de préparation. Pour identifier d'autres thèmes de jumelage et les formuler en tant que projets, la concertation UGP, Points Focaux et experts court terme est nécessaire.

Cette concertation peut prendre différentes formes : ateliers thématiques avec une soixantaine de participants d'un secteur donné pour identifier des thèmes de jumelage ou d'actions TAIEX ou encore atelier de réflexion pour fixer les activités à intégrer dans un jumelage.

Les actions TAIEX continuent à susciter l'intérêt des administrations et institutions publiques. Cet outil a apporté la preuve de sa souplesse, il a déjà été employé pour aborder des questions précises.

Les ateliers et les séminaires restent un bon vecteur pour détecter des sujets ou un TAIEX, sous forme de séminaire, de mission d'experts ou de visite d'étude peut apporter une solution à une question qui constitue quelquefois une problématique à l'activité de l'institution concernée.

L'outil SIGMA dont la mise en œuvre a commencé effectivement au deuxième trimestre 2012, réclame lui aussi, un haut degré de coordination pour organiser les sessions de travail réunissant plusieurs dizaines de cadres algériens et des représentants d'instituions similaires d'États Membres de l'UE.

La ligne directrice -rassembler les énergies et organiser la concertation- marquera donc toutes les activités pour atteindre les objectifs inscrits à l'échéance de mars 2014.

Le P3A est un programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne - Publication éditée par l'UGP

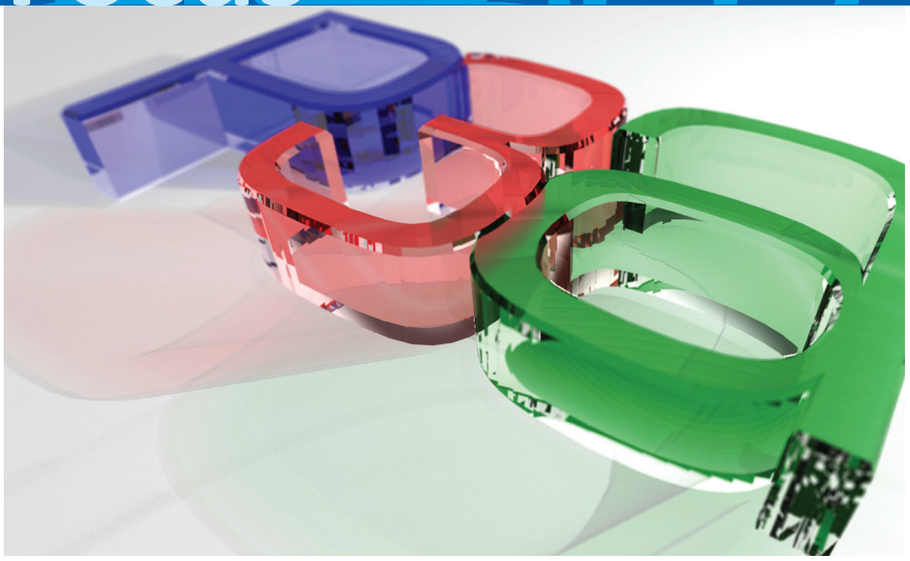

L'UGP, un point de convergence pour les partenaires du P3A II

L'équipe d'AT (Assistance Technique) renouvelée et renforcée est à pied d'œuvre depuis le début de l'année 2013. L'AT n'est qu'une composante de l'UGP (Unité de Gestion du Programme) qui comprend aussi des experts recrutés localement et un personnel d'appui administratif et logistique. Des experts court terme (ECT) interviennent également mobilisés pour des tâches ponctuelles.

L'UGP, placée sous l'autorité de son Directeur, M. Abdelaziz GUEND, avance, en s'appuyant sur l'expérience acquise depuis le début du Programme en mai 2009 et en exploitant toutes les ressources et méthodes de travail appropriées pour être, réellement, un point de convergence au service de tous les partenaires et acteurs du P3A II.

Allier la connaissance du contexte algérien et des mécanismes de coopération du P3A

Une bonne connaissance du contexte est indispensable pour identifier, définir et suivre les jumelages, TAIEX et autres actions ponctuelles. Les experts de l'UGP étudient de près la législation en cours en Algérie, les programmes d'actions et les projets qui structurent les différents secteurs d'activités. Les publications des institutions ainsi que leurs sites Internet constituent des sources appréciables d'information.

Mais la collecte des données sur documents écrits ou électroniques ne remplace pas le contact direct. L'activité de l'UGP ne se déroule pas en vase clos, dans ses bureaux. Un contact permanent est entretenu avec les bénéficiaires et les autorités du Programme.

Cet échange permanent d'informations concerne aussi les outils de coopération du P3A. L'UGP apporte toutes les précisions nécessaires sur les mécanismes et les modalités de mise en œuvre de ces outils.

A l'écoute des Points Focaux et des administrations

Le P3A ne peut se réaliser sans une concertation permanente avec les Points Focaux et les administrations dont ils sont issus. En effet, les différentes actions, les jumelages institutionnels tout comme les actions TAIEX (missions d'experts, séminaires ou visites d'études) sont déployées à la «demande» des administrations bénéficiaires. Les Points Focaux désignés au sein de chaque Ministère (près de 30), sont donc la « source », le point de départ de toutes les actions. La concertation Points Focaux-UGP est permanente. Elle va même bien au-delà, le plus souvent elle s'élargit pour toucher des cadres de différentes structures. Les Points Focaux répercutent au sein de leur administration l'information sur les outils jumelage institutionnel et TAIEX et recueillent des propositions et des idées de projet.

Travailler ensemble, à toutes les étapes

Les premières idées formulées passent par plusieurs étapes avant de se transformer en projets réalisables. L'UGP est présente à toutes ces étapes: identification précise du thème du jumelage, préparation et validation d'une fiche de jumelage, lancement d'un appel à propositions et sélection d'un partenaire de jumelage, préparation d'un contrat de jumelage. Celui-ci doit intégrer un plan de travail comportant les objectifs à atteindre dits « résultats obligatoires ».

L'UGP se tient disponible, au service des bénéficiaires, pour leur apporter l'appui et l'éclairage nécessaires pour l'identification de projets et en particulier pour vérifier leur validité, leur « éligibilité». Cette action de l'UGP se fait à travers des concertations avec les Points Focaux mais aussi par le biais de séminaires et rencontres de sensibilisation organisés par l'UGP à la demande des Points Focaux d'institutions désirant s'impliquer dans le P3A.

Des ateliers pour lancer des projets

Chaque jumelage a donné lieu à un ou deux ateliers de réflexion. Le premier a pour ordre du jour l'identification des activités à intégrer dans la fiche de projet de jumelage, le second, organisé après la sélection du partenaire européen, a pour but de donner une impulsion à la conclusion du contrat de jumelage entre les deux institutions partenaires.

Des ateliers thématiques destinés à explorer les possibilités d'actions de coopération dans un secteur donné peuvent être également organisés pour favoriser l'émergence de nouveaux projets de jumelage ou de TAIEX.

L'UGP reste présente dans les actions bien après leur identification et leur mise en œuvre. Elle est associée aux travaux des Comités de Pilotage en charge du suivi de la mise en œuvre, de la coordination des différentes activités du jumelage et de la validation des rapports trimestriels et du rapport final.

Informer suffisamment, en temps réel.

La communication tient une place particulière dans les préoccupations de l'UGP, c'est ainsi que la publication de La Lettre d'Information reprend de manière régulière. Le site Internet (www.p3a-algerie.org) fournit des informations en temps réel.

La Lettre du P3A

Numéro 25
Février 2013

Perspectives

Projets de jumelage : Ne pas rater le coche

Le projet de jumelage est l'instrument phare du P3A qui établit son identité et sa spécificité de pourvoyeur d'expertise publique au sein des programmes de coopération. La deuxième phase du P3A sera jugée sur sa capacité à mettre en œuvre les 15 projets de jumelage programmés.

Le processus de formulation et de lancement des projets de jumelage passe par différentes étapes qui à l'instar de tout projet nécessitent des délais incompressibles. En impliquant directement des administrations, les projets de jumelage sont confrontés à des contraintes de disponibilité des fonctionnaires qui demandent une anticipation qui allonge les délais notamment à l'étape de la négociation des contrats.

Pour être au rendez du 21 mars 2014, date limite de contractualisation du P3A, raccourcir au maximum les délais de chaque étape tout en maintenant la qualité de la préparation devient une nécessité, tout comme constituer un portefeuille suffisant de projets pour pallier aux défaillances éventuelles.

Raccourcir les délais

La date limite de contractualisation implique que les contrats de l'ensemble des 15 projets de jumelage programmés devront être signés avant le 21 mars 2014.

Deux contrats ont fait l'objet de signature dont les projets de jumelage correspondants sont en cours de mise en œuvre depuis juillet 2012. Deux autres contrats devraient être signés avant fin mai 2013. Il reste 11 contrats à engager.

Si les étapes de la sélection de l'institution jumelle qui passe par un appel à propositions et une phase de négociation du contrat qui durent en moyenne 7 mois sont déduites, la formulation des projets devrait idéalement s'achever entre juin et juillet 2013. Ce qui signifie que dans les 5 mois à venir le P3A doit disposer de 11 fiches de projets prêtes à faire l'objet d'appels à propositions.

La rédaction des fiches de projet se décline en deux périodes sur 1,5 à 2 mois, la première consacrée à l'identification des activités et la deuxième à leur faisabilité. Il appartiendra au P3A de lancer entre avril et juin, au moins 10 missions pour l'appui à la rédaction des fiches, une fiche étant en cours de finalisation. Encourager la Délégation de l'UE, les administrations bénéficiaires et le consortium ACE qui fournit l'Assistance Technique court terme à une réactivité immédiate dans les processus de validation, la proposition d'experts ou encore leur sélection s'avérera nécessaire.

De même une fois la fiche rédigée, sa validation par les services de la Commission Européenne devra s'effectuer rapidement afin de laisser le plus de marge possible à la négociation des contrats.

Maintenir la qualité de la formulation

La célérité ne doit pas remettre en question la qualité de la formulation qui est essentielle à un bon déroulement des futurs projets de jumelage.

Il est nécessaire que le processus d'identification respecte les principes de l'approche cadre logique en prêtant une attention particulière à l'identification de l'ensemble des bénéficiaires et participants aux futures activités du projet de jumelage mais, également, à l'analyse des contraintes qui est la base pour sa justification. Sans une logique d'intervention « objectifs – activités – résultats » clairement établie, il est impossible d'assurer le succès d'un projet de jumelage.

Cette logique doit également s'accompagner de l'assurance que les activités retenues pourront se réaliser. L'analyse de leur faisabilité exige que les acteurs impliqués et non seulement les responsables définissent leur contribution dans la réalisation des activités. De même, les ressources nécessaires autres que celles mobilisées par le projet de jumelage devront être définies afin que l'Administration bénéficiaire les mobilise en temps voulu.

Aboutir à des fiches de projet de qualité repose sur une expertise qualifiée, un respect absolu des principes de l'approche cadre logique et une concertation permanente avec les futurs bénéficiaires et participants aux activités du projet envisagé.

Constituer un portefeuille suffisant de projets de jumelage

Pour tout processus, plus sa réalisation est longue plus les risques de ne pas le voir aboutir augmentent. Réaliser des projets de jumelage est un processus qui prend du temps et dont les étapes comportent des risques : idée de projet ne relevant pas de l'Accord d'Association ou non adaptée à l'instrument jumelage, difficulté à identifier les experts pour la formulation, fiche de projet non adaptée, aucune proposition reçue des États Membres, contrat non négocié à temps.

Afin de s'assurer que 11 projets de jumelage seront effectivement réalisés et afin de tenir compte des risques, une réserve minimum de 5 projets supplémentaires devra être constituée pour pallier l'abandon de projets au cours de leur processus de préparation.

Le P3A est un Programme qui se prolonge de phase en phase. La 3ème phase étant déjà programmée, les projets en réserve qui ne seront pas financés sur la phase 2 du P3A ne seront pas abandonnés et seront mis en œuvre durant la phase 3.

Les quatre mois à venir seront cruciaux pour le P3A qui doit s'assurer dans ce délai de l'élaboration des fiches de projets de jumelage; le premier indicateur en sera le lancement d'au moins 10 missions d'appui à la rédaction de fiche de projet de jumelage durant les mois d'avril, mai et juin.

Le SEPS

Le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques a été mis en place lors du dernier remaniement ministériel en septembre 2012. Son organisation et ses attributions ont été fixées en janvier 2013, il a en particulier la charge de proposer les éléments de la politique nationale en matière de prospective et de statistiques, de soutenir la stratégie de développement socioéconomique. Il a, également, en charge de renforcer le système national d'information économique et statistique et de veiller à la réalisation de travaux relatifs aux évolutions prospectives en matière de marché du travail et de la cohésion sociale.

Nous publions, en ouverture à ce dossier sur la production et la diffusion des statistiques, une contribution du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques.

Monsieur Bachir Messaitfa
Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques

L'information statistique au service du développement

La problématique du chiffre dans les pays arabes

Jadis on nous a enseigné dans les écoles que « le présent construit l'avenir », ce qui est vérifié dans nombre de cas lorsqu'il s'agit d'un avenir certain et de variables auparavant contrôlables. Mais l'évolution de la vie et la complexité des types de consommation a conduit à des situations futures aléatoires d'où des changements probables et non certains.

A partir de là, il est devenu impératif de reformuler la citation précédente qui devient « l'avenir construit le présent » ce qui signifie que les politiques conçues aujourd'hui sont basées sur des informations et des statistiques et chiffres qui se réalisent dans le futur.

C'est une petite partie de la « futurologie » en évolution de par le monde mais qui est, pour les pays arabes, une partie importante de la vision que doivent adopter les gouvernements pour un lendemain meilleur, et un présent plus évolué pour les peuples arabes.

La problématique du chiffre statistique

Il est cité dans le Coran des indicateurs numériques dans plusieurs versets dont « on l'a envoyé à cent mille ou plus », et dans la sourate « el kahf » on trouve une forte indication dans le domaine de l'exactitude du chiffre statistique. « ils sont restés dans leur caverne trois cents ans et en plus neuf », ce qui signifie que la problématique du chiffre dans la culture musulmane est maitrisée depuis environ quinze siècles et que c'est un outil parmi d'autres pour l'expansion du vrai et de la vérité. En matière de développement, il est impossible de concevoir une politique fiable et solide sans chiffres exacts sur la population, l'évolution démographique, la demande interne et les ressources des États. On appelle ces chiffres « indicateurs » parce qu'ils désignent des situations existantes et probables. Les gouvernements financent autant que possible l'indicateur précis, ce qui a conduit à l'institution d'entreprises du chiffre et de systèmes cohérents.

De là, le chiffre ainsi que l'indicateur et la statistique ont joué un rôle efficace non seulement dans le constat des réalités mais aussi dans le balisage de l'avenir. De même, le chiffre réalisable dans l'avenir aura un intérêt optimal dans le contrôle des politiques conçues aujourd'hui. Dans le monde arabe, l'importance accordée n'a pas été suffisante, la preuve en est que la majorité de nos statistiques sont établies par des laboratoires étrangers et l'Organisation des Nations Unies devance nos entreprises quant à la publication des indicateurs. Certains pensent que les entreprises étrangères comme le Bureau International de Travail ou la Banque Mondiale publient ce qui est produit par les organismes de statistiques arabes, ce qui comporte un grand risque si on est convaincu que l'information provenant des pays arabes est une information fausse, non seulement parce qu'elle est l'expression politique des centres de production des chiffres mais aussi parce que les méthodes suivies ne sont pas les bonnes.

Témoignages

Parmi les preuves de ce qui a été dit précédemment, plusieurs chiffres et indicateurs différents concernant le même sujet, tel que le chômage au Yémen, est estimé par plusieurs chiffres. En Égypte la population varie entre 81 et 90 millions d'habitants. En Libye personne ne connait avec précision le taux d'inflation. Le nombre de chômeurs dans les pays arabes obéit à différentes méthodes de mesures.

Est-ce que l'individu chômeur qui ne s'est pas présenté aux services chargés

.../...

.../... de l'emploi est considéré comme chômeur ?

Est- ce que le jeune vendeur de thé dans les rues d'Alexandrie est un travailleur ?

Oui, les organismes internationaux de statistiques et le Bureau International de Travail suivent une méthodologie précise, mais les considérations politiques dans les pays arabes poussent à les détourner de différentes façons, ce qui induit à de fausses estimations des indicateurs de développement dont la conséquence est le dysfonctionnement dans la conception et la réalisation des politiques sociales.

Une autre preuve du manque d'intérêt de l'information statistique dans les pays arabes est relative à l'organisation de l'information économique qui ne laisse pas de place suffisante pour les méthodes quantitatives nécessaires à la production de l'événement économique. Ce qui amène les différents travaux dans ce domaine à l'estimation approximative, à la supposition et au calcul statistique simple.

On peut combattre ces difficultés en concevant une organisation cohérente de l'information statistique au service du développement qui obéit aux normes internationales dans la définition du concept économique et dans la classification des données et la standardisation des méthodes statistiques et des mesures de calcul et enfin en se basant sur les méthodes quantitatives d'actualisation et en évolution dans le domaine de « la théorie économétrique ».

L'Algérie va renforcer ses capacités en matière de production du chiffre économique, en se basant sur la décentralisation pour collecter et analyser les données, par la mise en place d'unités régionales et locales selon les wilayas qui prennent en charge une partie des attributions du secrétariat central, dans la production de chiffres plus précis.

L'emploi de l'information statistique en faveur du développement

Il ne s'agit pas de produire l'information statistique pour les statistiques, mais utiliser cet art noble et cette science digne dans l'intérêt des peuples arabes, c'est-à-dire pour concevoir des politiques plus solides dans la réglementation des marchés : produits, travail, argent et monnaie.

L'objectif étant la construction d'une économie forte et solide dans ses « output » et réelle dans ses « input », il est impératif d'informer en toute sincérité les peuples de leur situation actuelle, en ce qui concerne les données économiques. La réciproque sera vérifiée. Par ailleurs, il est important de prendre toutes les précautions quant à la diffusion de l'information statistique, notamment si elle n'a pas fait l'objet de «vérification des hypothèses » ou si elle n'est pas fiable par rapport aux méthodes «de mesure économique» c'est-à-dire ayant une «marge de confiance» acceptable statistiquement. C'est dans ce cas seulement qu'on peut affronter les problèmes de chômage, d'habitat, de précarité du système de production, d'augmentation des prix et de dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs, par des plans et programmes dirigés par des politiques intelligentes. C'est cette voie qui promet un avenir radieux, tout en améliorant simultanément notre présent caractérisé par des dysfonctionnements accumulés depuis des décennies.

Cadre légal et institutionnel régissant l'exercice des activités de production et de diffusion de statistiques

Le cadre légal en cours aujourd'hui remonte à 1994. Dans la foulée des réformes engagées alors, un décret législatif (n° 94-01 du 15 janvier 1994) relatif au système statistique était adopté.
Ce décret énonce un principe fondamental : « Toute personne physique ou morale a la faculté de produire, traiter et diffuser l'information statistique à caractère économique et social, conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur et aux règles de la profession » (article 3).

D'autres principes directeurs sont affirmés. L'obligation de mettre à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent les statistiques réalisées sur fonds publics est clairement affirmée : « L'information statistique élaborée par les services de l'État ou ayant bénéficié de l'enregistrement statistique relève du domaine public » (article 8).
Ce décret fondateur du système statistique algérien énumère, en son article 11, les types d'établissements intervenant dans le secteur :

« Les organes de production et de coordination du système d'information statistique sont notamment :
- un Conseil National de la Statistique,
- une institution centrale des statistiques,
- des services statistiques des administrations et des collectivités territoriales,
- des organes publics et privés spécialisés, dont les instituts de sondage statistiques » (article 11).

Produire et diffuser des statistiques

Le nom de l'ONS (Office National des Statistiques) est attaché à toute évocation de la statistique en Algérie, mais il y a encore bien d'autres lieux, institutions et organismes, où l'on produit et diffuse l'information statistique.

Le Conseil National de la Statistique

Les missions de ce Conseil sont définies à l'article 12 du décret législatif 94-01 :

« Il est créé un conseil national de la statistique, par abréviation C.N.S chargé :

- de formuler des avis et recommandations sur la politique nationale d'information statistique définie par le Gouvernement,
- d'établir et de proposer un programme comprenant les enquêtes et travaux statistiques prévus pour l'année et susceptibles de bénéficier de l'enregistrement statistique, le programme et les modalités d'exécution, sont arrêtés par le Ministre chargé de la statistique,
- de veiller, dans le cadre du programme national statistique arrêté par le Gouvernement à la prise en charge correcte par les organes du système statistique tels que définis à l'article 11 ci-dessus, des besoins en informations statistiques des principaux utilisateurs,
- d'élaborer un code de déontologie en veillant à assurer la garantie effective du secret statistique, le respect de l'obligation statistique et l'utilisation de méthodes scientifiquement prouvées,
- de participer à l'élaboration de la réglementation relative à l'information statistique, notamment à partir de la formulation d'avis».

Après avoir fixé la mission et la composition de cet organe consultatif, le décret traite, à l'article 17, d'une « institution centrale des statistiques », il s'agit en fait de l'ONS.

L'Office National des Statistiques

C'est un établissement public national, doté de prérogatives et de moyens de service public. L'article 17 indique qu'il aura notamment pour fonction :

- de promouvoir le système national d'information statistique en veillant à l'élaboration, la disponibilité et à la diffusion d'informations fiables, régulières et adaptées aux besoins des agents économiques et sociaux, et ce, par ses soins ou par les organes du système ;
- d'assurer ou de faire assurer dans le cadre du programme national d'information statistique arrêté par le Gouvernement, la disponibilité régulière des données et analyses statistiques et études économiques nécessaires à l'élaboration et au suivi de la politique économique et sociale des pouvoirs publics ;
- de coordonner et de synthétiser les propositions de programmes de travaux statistiques, émanant des différents organes publics et privés, soumises au Gouvernement pour approbation après avis du Conseil National de la Statistique ;
- d'élaborer et de diffuser régulièrement, en application du programme national statistique, indices, indicateurs de l'économie nationale ainsi que les comptes de la nation ;
- de réaliser à la demande du Gouvernement ou de tout autre service de l'État, tous travaux entrant dans sa mission ;
- d'élaborer et de proposer au Conseil National de la Statistique les règles et instruments techniques auxquels doivent se conformer les opérateurs du système d'information statistique, notamment en matière de normalisation et de méthodologie statistiques ;
- de gérer, en relation avec le Conseil National de la Statistique, les enregistrements statistiques des enquêtes et travaux statistiques pré vus dans le programme national statistique, selon des modalités qui seront précisées par des textes réglementaires ;
- de tenir et de mettre à jour un répertoire des agents économiques et sociaux auxquels est attribué le numéro d'identification statistique prévu aux articles 20 à 23 ci-dessous.

Cette institution centrale évoquée à l'article 11 du décret est en fait antérieure à ce décret. Elle est née au lendemain de l'indépendance, en 1964, sous un nom qui indique en même temps sa première mission : « Commissariat National pour le Recensement de la Population (C.N.R.P) ». Cet organisme a ensuite évolué dans ses missions et son organisation et a pris en 1982 la dénomination qu'il a gardée à ce jour : « Office National des Statistiques ».

Une visite sur son site www.ons.dz est une bonne introduction dans le monde de la statistique en Algérie.

On peut avoir un aperçu des domaines couverts :

Démographie : Population et Habitat,

Économie : données globales (Recensement Économique de 2011, Comptes économiques) et données sectorielles (Énergie, Commerce Extérieur, Transports, Environnement, Tourisme, Agriculture).

Société : Emploi et chômage, Salaires, Protection Sociale, Éducation.

Le site de l'ONS rend compte aussi du suivi de la conjoncture : évolution des prix, indices de la production industrielle.

Les résultats des travaux de l'Office sont en général publiés et restent disponibles auprès de l'Office et de ses antennes régionales.

On constate que l'ONS est aussi un lieu de rencontre, qu'il maintient des liens avec les chefs d'entreprise, les médias et reste ouvert, en permanence aux échanges internationaux.

Mais laissons là l'ONS dont il est possible de suivre les activités sur son site pour rechercher d'autres centres produisant et diffusant des statistiques.

Ministères et grandes institutions

La plupart des Ministères produisent, rassemblent et diffusent des statistiques. Cette activité peut être ponctuelle, ses résultats sont alors insérés dans des plans de développement ou rapports d'exécution des programmes. Mais elle peut apparaître aussi de manière bien distincte sous forme de publication de séries statistiques ou de rubriques « Statistiques » sur leurs sites Internet.

C'est ainsi qu'une exploration rapide de certains sites dans des secteurs différents (Commerce, Énergie, Culture) permet de prendre la mesure de la présence du souci de fournir des statistiques.

Ministère du Commerce : www.mincommerce.gov.dz

On y trouve en particulier des données sur le commerce extérieur. Le site renvoie, pour plus de détails, vers les organismes placés sous son égide (CNRC, ALGEX).

Ministère de l'Énergie et des Mines : www.mem-algeria.org

Son site dispose d'une rubrique « Bilan et statistiques du secteur » qui présente, entre autres, des bilans : Énergétique National, Réalisations, Activités Minières.

Ministère de la Culture www.m-culture.gov.dz

On trouve sur ce site des données sur l'infrastructure culturelle (bibliothèques, musées, maisons de la culture), des données sur les professionnels du livre (libraires et d'éditeurs).

Les grandes institutions, à l'instar des Ministères, présentent aussi des statistiques.

Les Douanes www.douane.gov.dz ont déjà une tradition bien établie, le CNIS (Centre National d'Information Statistique) rattaché aux Douanes présente de manière régulière des statistiques sur le commerce extérieur.

Agences de régulation

Il est inscrit dans le statut des agences de régulation qu'elles doivent publier un rapport annuel d'activité. Ces rapports, dont des copies sont téléchargeables sur les sites Internet de ces agences, comportent des séries statistiques sur le secteur couvert par l'agence.

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) www.arpt.dz

Cette agence maintient un observatoire des télécommunications et en particulier du marché de la téléphonie fixe et mobile.

Autorité de Régulation des Hydrocarbures (ARH) : www.mem-algeria.org

Elle met en ligne une rubrique « Bilan et statistiques du secteur »

La Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) : www.creg.gov.dz

Outre son rapport annuel, ses publications : « Programme indicatif d'approvisionnement du marché national en gaz naturel (2010 - 2019) » et « Programme indicatif des besoins en moyens de production d'électricité (2010--2019) » fournissent des données statistiques sur le secteur.

Organes d'encadrement et de soutien aux activités professionnelles

Cette dénomination recouvre des organismes ayant des statuts différents mais tous fournissent des données détaillées pour contribuer à la bonne gouvernance de leurs secteurs respectifs.

Le CNRC (Centre National du Registre de Commerce) www.cnrc.org.dz publie sur son site une rubrique « statistiques » retraçant l'évolution des inscriptions au Registre de Commerce.

La CACI (Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie) www.caci.dz assure la publication sur papier et sur son site, d'annuaires et autres documents comportant des données sur le commerce extérieur.

L'ANDI (Agence Nationale de Développement des Investissements) www.andi.dz publie, en plus des données économiques à l'échelle nationale, des monographies de wilayas. Une rubrique « Bilan de création d'entreprises par wilayas » est entretenue de façon régulière.

Il est à signaler aussi que d'autres opérateurs signalés à l'article 11 du décret 94-01 commencent à prendre leur place dans le système statistique national.

Collectivités locales

Les collectivités locales, en particulier les wilayas, publient des monographies et des informations économiques et sociales.

Des institutions centrales ventilent les données qu'elles fournissent par région (on a cité plus haut le cas de l'ANDI qui publie des monographies par wilayas).

Sondages statistiques

Des sociétés privées réalisent des sondages statistiques qui renseignent sur les attitudes de la population vis-à-vis des événements politiques et sociaux et des politiques publiques.

Les recensements, une institution bien établie

L'activité de production et de diffusion des statistiques reste centrée autour d'une grande opération : Le RGPH, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, organisé tous les dix ans. La dernière édition date de 2008.

Un premier recensement économique (RE) a été lancé en 2011. Ses premiers résultats ont été publiés et largement médiatisés.

Un troisième RGA (Recensement Général de l'Agriculture) est en préparation. À la différence des précédents (1973 et 2001) qui s'intéressaient uniquement aux exploitations agricoles, il devra aussi traiter les informations liées à l'environnement dans lequel évoluent ces exploitations (matériel agricole, irrigation, fournisseurs d'intrants, marché et transformation des produits agricoles).

Partenaires du Jumelage Pêche et Aquaculture

L'intitulé d'un jumelage comporte souvent le nom de l'institution bénéficiaire, c'est le cas pour le jumelage « Renforcement des capacités du Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) ». Dans les faits un jumelage réunit le plus souvent un groupe d'institutions des deux côtés de la Méditerranée.

Les deux institutions principales, agissant en chefs de file, cherchent à fédérer l'expertise disséminée entre plusieurs organismes pour réaliser les objectifs du jumelage. C'est ainsi que dans le cas de notre jumelage, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques en Algérie et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) en France ont associé à ce jumelage une quinzaine d'institutions et organismes spécialisés d'Algérie, de France et d'Italie.

Algérie

- Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH), www.mpeche.gov.dz
- Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA),
- Chambre Algérienne de la Pêche et de l'Aquaculture.

D'autres organismes sont associés :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Général de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique),
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

États Membres de l'UE

France :

L'IFREMER

Le Conservatoire du Littoral

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

Le CIRAD

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Institut INTECHMER)

Italie :

Le Ministère Italien des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières (MIPAAF)

L'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Umbria e delle Marche, et l'Agenzia Regionale per la Prevenzione e l´Ambiente dell´Emilia-Romagna (ARPA), Agence publique de la Région d'Émilie Romagne.

Experts engagés dans le jumelage

Chefs de projet

Mr Larbi KADRI, Sous-directeur de la Recherche au MPRH,

M. Philippe FERLIN, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, et membre du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER),

M. Stefano CATAUDELLA, Ministère Italien des Politiques Alimentaires et des Forêts (MIPAAF)

Conseiller résident de jumelage :

M. Frédéric Macqueron, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, fonctionnaire du Ministère français en charge de l'Agriculture et de la Pêche

M Mostapha DJELLALI : homologue du conseiller résident de jumelage.

Experts Court Terme

Des experts court terme et des cadres algériens (au total une quarantaine de personnes) participent à la réalisation des activités du jumelage.

Brève présentation des institutions associées au jumelage

France :

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)

www.agriculture.gouv.fr

L'IFREMER

www.ifremer.fr

Créé en 1984, l'IFREMER contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes.

Le Conservatoire du Littoral

www.conservatoire-du-littoral.fr

C'est un établissement public créé en 1975. Il œuvre aussi à promouvoir une gestion intégrée de la mer et du littoral.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

www.inra.fr

L'IFREMER et l'INRA coordonnent leurs activités dans le domaine de l'aquaculture avec un partage entre l'aquaculture d'eau de mer pour le premier et l'aquaculture d'eau douce pour le second.

Le CIRAD

www.cirad.fr

Le Cirad est un centre de recherche français qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Institut INTECHMER)

www.intechmer.cnam.fr

Intechmer a été créé en octobre 1981 en tant qu'institut de sciences appliquées, au sein du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). Établissement d'enseignement supérieur et de recherche, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Italie :

Le Ministère Italien des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières (MIPAAF)

www.politicheagricole.it

L'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Umbria e delle Marche

www.pg.izs.it

Centre de recherche reconnu dans le domaine des sciences vétérinaires, y compris celui des maladies des poissons.

L'ARPA

www.arpa.emr.it

L'ARPA est une structure publique qui rassemble notamment des équipes dans le domaine de la recherche halieutique.

Associés pour créer un Observatoire

La Lettre du P3A a présenté dans le numéro précédent la place que l'Observatoire des filières agricoles et agroalimentaires est appelé à occuper dans la perspective de modernisation de l'Agriculture algérienne.
Mais qui va « monter » cet Observatoire ? Quelles sont les institutions appelées à travailler ensemble pour faire de cet Observatoire une réalité ? Quels experts, techniciens et cadres ces institutions entendent-elles mobiliser pour réaliser, l'une après l'autre, les activités inscrites dans le contrat de jumelage ?

Institutions et organismes associés :

Ce jumelage réunit une dizaine d'institutions publiques regroupées autour du Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) en tant que bénéficiaire et du Ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) en tant que chef de file d'un consortium franco-italien.
Les institutions et organismes associés à ce jumelage sont :

Institutions algériennes
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR),
- L'Institut National de la Recherche Agronomieque d'Algérie (INRAA),
- Des Directions du MADR et plusieurs offices et instituts techniques de l'agriculture participent activement au projet.

Institutions françaises
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF),
- FranceAgriMer,
- L'APCA et le réseau des Chambres d'Agriculture,
- L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
- Le CIRAD.

Institutions italiennes
- Le Ministère Italien des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières (MIPAAF),
- L'ISMEA, Institut de Services pour le Marché Agricole et Agroalimentaire,
- ISMEA CORE BUSINESS : collecte de données, d'analyses et d'informations sur les marchés agricoles.

Ressources humaines

Les partenaires du jumelage ont mobilisé des experts et cadres pour suivre de manière permanente le jumelage.

Chefs de projet :
- M. Fouad CHEHAT : Directeur de l'Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA),
- M. Dominique PÉLISSÉ, Ingénieur Général des Ponts, Eaux et Forêt. Haut-fonctionnaire, il a exercé de nombreuses responsabilités au sein du Ministère français chargé de l'Agriculture ainsi qu'au Ministère chargé de l'Environnement,
- Mr Massimiliano PIATELLA, Ministère Italien des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières (MIPAAF).

Conseiller résident de jumelage :
M. Laurant FIAT : Ingénieur des Ponts, Eaux et Forêt (MAAF), Service chargé des relations avec le monde arabe,
M. Ali FERRAH : homologue du conseiller résident de jumelage, Che de départment planification et chercheur à l'INRAA

Experts Court Terme :
En plus de ces experts qui assurent l'encadrement du projet, le jumelage mobilise des Experts Court Terme (ECT) chargés de la réalisation des activités du projet. Au total ce sont 50 experts, techniciens et cadres européens et algériens qui apporteront leur contribution à la réalisation de ce jumelage.

Nous donnons ci-après quelques indications sur les institutions engagées dans le jumelage.

Algérie
- **MADR** : www.minagri.dz
- **INRAA** : www.inraa.dz

L´INRAA dispose de 13 stations de recherche, localisées au niveau du territoire national et de 6 plateformes. Il regroupe 157 chercheurs.

France
- **Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt** (MAAF)
www. agriculture.gouv.fr

AgriMer
www.franceagrimer.fr
France AgriMer est un « Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer» rattaché au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il a été créé en 2009 et est issu de la fusion de la dizaine d'offices agricoles qui étaient organisés auparavant par filières (céréales, viande, lait, fruits et légumes...).
- **APCA et le réseau des Chambres d'Agriculture**
www.chambres-agriculture.fr
Les Chambres d'Agriculture furent fondées en 1924 et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture en 1935.
- **Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)**
www.inra.fr
Au sein de l'INRA, il existe une Unité de Service de l'Observatoire du Développement Rural (US-ODR). Elle a été créée en 2009, pour 4 ans, avec la mission principale de maintenir, développer et gérer une plateforme de données, l'Observatoire du Développement Rural, assurant des services pour des unités de recherches et des partenaires publics, gestionnaires de la politique de développement rural.
- **CIRAD** www.cirad.fr
Le Cirad est un centre de recherche et de développement en agronomie, au service des régions tropicales et méditerranéennes principalement dans les secteurs de l'agriculture, la forêt, l'élevage, l'alimentation, les ressources naturelles et les territoires ruraux.

Italie
- **Le Ministère Italien des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières (MIPAAF)**
www.politicheagricole.it
- **ISMEA**, Institut de Services pour le Marché Agricole et Agroalimentaire,
www.ismea.it
ISMEA est un organisme public qui travaille pour le compte du Ministère italien de l'Agriculture. Il constitue une source d'information exhaustive sur le secteur agricole et agroalimentaire.

Premières actions SIGMA : La fonction publique et le Système d'Information sur les Ressources Humaines (SIRH)

L'outil de coopération SIGMA se met en place. Après une première mission d'évaluation en octobre 2011, quatre missions de mise en œuvre ont été effectuées au cours du deuxième semestre 2012. Elles ont concerné la fonction publique et la cour des comptes. Dans ce numéro, nous présentons deux missions qui ont concerné la coopération dans le domaine de la fonction publique.

Un premier atelier pour fixer les priorités

La première mission du 25 au 27 juin 2012 avait pour but de discuter et de préciser les thèmes de la coopération dans le domaine de la fonction publique et de la gestion des ressources humaines.

La Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) a organisé cet événement sous la forme d'un atelier au cours duquel les participants algériens ont présenté le contexte du secteur et les sujets susceptibles de constituer des centres d'intérêt pour les rencontres suivantes.
Le contexte actuel dans la Fonction publique est marqué par l'adoption d'un nouveau Statut le 15 juillet 2006. Des orientations de ce statut ont donné lieu à l'adoption d'un certain nombre de décrets d'application. Les représentants de la DGFP ont suggéré d'inscrire à l'ordre du jour des ateliers à venir des sujets jugés prioritaires tels que :

1. La gestion prévisionnelle du personnel,
2. Le système d'information pour la gestion des ressources humaines,
3. Le recrutement,
4. L'évaluation des performances individuelles et collectives versus le contrôle,
5. La formation axée sur le changement.

Les thèmes des prochains ateliers ont été examinés, le premier d'entre eux a porté sur les Ressources Humaines en s'appuyant sur l'expérience de cinq ou six pays membres de l'UE.

Un premier atelier autour du SIRH

Cet atelier a été effectivement organisé les 7 et 8 décembre 2012. Il a réuni des hauts fonctionnaires venant de 5 pays de l'UE (Autriche, Belgique, Espagne, Portugal et Suède) et une quarantaine de participants algériens (responsables et fonctionnaires de différentes structures). L'Algérie et cinq pays membres de l'Union européenne ont présenté aux participants à l'atelier leur expérience relative au développement et à la mise en œuvre du Système d'Information sur les Ressources Humaines (SIRH).

Le séminaire a commencé par la présentation du projet de développement d'un SIRH en Algérie. L'objectif est de mettre à la disposition du gouvernement un outil d'aide à la décision dans le domaine de la gestion des ressources humaines en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de communication. Des expériences de cinq États membres ont été également présentées.

De vifs débats ont eu lieu lors des deux jours d'atelier afin de clarifier les différentes approches et d'en préciser les détails techniques. Le projet du SIRH vise à installer un réseau intranet gouvernemental pour 6000 entités qui devraient être connectées dès 2015 à partir d'un référentiel commun. Pour soutenir ce projet, un compte spécial sera créé par la loi de finances.

Expériences en SIRH

Au cours des deux jours d'atelier, les expériences de l'Algérie et de cinq États Membres ont été présentées :

- Le SIRH en Algérie : outil de modernisation de la GRH dans l'administration publique algérienne,
- Suède : Le SIRH soutien des politiques de gestion des personnels,
- Le SIRH au Portugal : les décisions politiques sur le personnel s'appuient sur les statistiques de l'emploi public,
- Le SIRH en Autriche : les dossiers électroniques des personnels (l'outil THEMIS),
- Le SIRH en Espagne : la gestion automatisée de l'information au travers du registre central des personnels de l'État,
- Le SIRH en Belgique : les tableaux de bord équilibrés et autres outils automatisés pour la gestion des personnels.

L'outil SIGMA en bref

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « Aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ».
SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré pricipalement par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE.

Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009.

Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux et fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres UE) participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.

TAIEX et autres activités

Trois thèmes développés

Au cours de la dernière semaine de février 2013, deux séminaires TAIEX ont été réalisés, l'un portant sur la veille stratégique institutionnelle en coopération avec le Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques, et l'autre sur l'aide au sevrage tabagique en coopération avec le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière. En parallèle, l'action ponctuelle de formation des évaluateurs d'ALGERAC entrait dans sa troisième phase.

La veille stratégique institutionnelle

Ce premier séminaire TAIEX (SEPS : Secrétariat d'État chargé de la Prospective et des Statistiques) s'est déroulé les 24 et 25 février à Alger. Il a rassemblé outre les cadres du SEPS et de la plupart des Ministères, des représentants d'entreprises stratégiques et d'organisations patronales, et a été ouvert par M. Bachir Messaitfa, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre.

Ce séminaire TAIEX, avait pour double objet, en prenant appui sur l'exemple français[1], de sensibiliser les participants (a) à la prise en charge des aspects relatifs à la collecte et à la diffusion de l'information stratégique en utilisant des outils numériques et (b) à l'importance de la mise en place en réseau de cellules de veille stratégique institutionnelle.

En conclusion, le SEPS a souligné sa disponibilité pour accompagner les départements ministériels et les institutions qui le souhaitent à la mise en place de cellule de veille stratégique.

L'aide au sevrage tabagique

Le second séminaire TAIEX (MSPRH) s'est déroulé les 27-28 février à Alger[2]. Il a rassemblé des membres et des experts nationaux du Comité National de Lutte Contre le Tabac, des gestionnaires d'établissement de santé, des psychologues et des représentants des secteurs concernés par la lutte anti-tabac.

Ce séminaire TAIEX avait pour objet de partager les bonnes pratiques avec les pays de l'UE en matière d'aide au sevrage tabagique dans ses aspects réglementaires et organisationnels et de proposer des axes pour la définition d'une stratégie nationale en l'occurrence. Quatre experts TAIEX[3] sont intervenus pour présenter la mise en œuvre, dans l'UE, de la Convention cadre pour la lutte anti-tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé[4].

Il est rappelé que la mise en place du dispositif législatif et réglementaire pour la lutte anti-tabac a permis de diminuer la consommation du tabac en Algérie et que la mise en place d'unités de consultation d'aide au sevrage tabagique se poursuit.

Formation des évaluateurs d'ALGERAC[5]

Faisant suite aux actions d'octobre 2012 et de janvier 2013, cette mission démarrée le 24 février a porté sur un appui au processus de qualification et d'évaluation des évaluateurs (formation de formateurs à l'audit interne) et sur un coaching de deux jours d'une équipe d'évaluation à Annaba.

Au résultat, ALGERAC dispose à présent de dix auditeurs internes formés aux nouvelles lignes directrices internationales ISO 19011:2011, trois évaluateurs ont été « coachés » en situation réelle et l'applicabilité des formulaires d'ALGERAC a été testée. L'objectif de cette action est de s'assurer que les accréditations données en Algérie soient reconnues au plan international. La prochaine intervention de l'expert européen est prévue les 21-25 avril 2013.

Des demandes qui requièrent préparation et solutions

La réalisation des actions TAIEX comme des actions ponctuelles fait suite à un dialogue approfondi avec les bénéficiaires et à une importante préparation conjointe en amont.

Ainsi, pour ce qui concerne TAIEX, cinq demandes (pour des séminaires mais également pour des missions d'experts en Algérie ou des visites d'études dans l'UE) ont été adressées au cours de ce mois à la Commission Européenne, pour validation : deux pour l'Agriculture, deux autres pour les Statistiques et une pour les Finances. De son côté, la CE a donné son feu vert pour deux séminaires TAIEX au bénéfice du Ministère de la Justice, planifiés l'un pour avril et l'autre pour juin.

Pour ce qui est des Actions Ponctuelles, quatre ont été examinées et préparées au cours de ce mois pour l'Environnement, l'Industrie, la Justice et les Statistiques. Trois vont se mettre en place sous peu tandis que les demandes émanant de l'Industrie ne se sont pas avérées « ponctuelles ». De ce fait, le MIPMEPI va s'engager avec l'UGP dans la rédaction de termes de référence pour un futur jumelage.

Ceci apporte la preuve que la flexibilité offerte par la palette d'instruments proposée par le P3A permet d'apporter les réponses adaptées et sur mesure aux attentes de l'administration algérienne.

1- Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) ; Ministère français de l'Économie et des Finances ; Pôle universitaire Léonard de Vinci, Paris La Défense.
2- Les actions TAIEX s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'Accord d'Association RADP-UE et des priorités fixées par la feuille de route : au titre des réformes structurelles, la mise en place et la modernisation du système d'information économique et de prospective (SEPS) ; au titre de l'article 74-f précisant que revêtent un caractère prioritaire (…) l'amélioration du système de protection sociale et du secteur de la santé (MSPRH).
3- Comité National Contre le Tabagisme (CNCT), Paris ; Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), Paris ; Institut national pour la santé et les affaires sociales, Helsinki ; Promotion de l'éducation et de la santé, Salerne.
4- La RADP a ratifié la CCLAT de l'OMS en mars 2006.
5- Cf. également la Lettre du P3A n°24, janvier 2013, p.11.

Numéro 25
Février 2013

La Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre de la zone de libre échange et du développement économique et social instaurés par le partenariat euro-méditerranéen découlant du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et l'Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ». SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.

SIGMA

CRÉÉ LE CHANGEMENT ENSEMBLE

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de Gestion du Programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.04.12 / +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.07.95
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne